

Pau, le 01 avril 2025

*A l'attention des Maires et Présidents de  
regroupements pédagogiques intercommunaux  
(RPI) des Pyrénées-Atlantiques*

**Objet : Financement de l'ENT et des solutions antivirus pour vos écoles.**

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Rectorat vous a récemment annoncé la fin du financement des logiciels antivirus et de l'Espace Numérique de Travail (ENT) Aliénor destiné aux écoles primaires. La mesure prendra effet à compter de la fin de l'année scolaire 2024-2025. Cette décision, unilatérale, implique que les collectivités devront désormais assumer les coûts associés à ces services pour continuer à en disposer.

Face à cette situation, l'Association des Maires et La Fibre64 se sont rapprochées. Nous souhaitons ensemble vous informer des mesures prises afin d'atténuer l'impact financier de cette décision pour les communes des Pyrénées-Atlantiques.

Concernant les solutions antivirus, La Fibre64 financera intégralement ces outils dans le cadre de son dispositif "Bouclier Cyber64" pendant les trois prochaines années. Pour la plupart d'entre vous, vous connaissez déjà ce dispositif dont votre mairie bénéficie peut-être déjà. Les communes qui souhaiteront étendre le dispositif du "Bouclier cyber64" à leurs écoles et équiper les ordinateurs d'antivirus devront se manifester auprès de La Fibre64 avant le 31 mai 2025. Les installations seront réalisées, dans la mesure du possible, par un agent de votre commune via un tutoriel fourni par La Fibre64 ou par votre prestataire informatique.

En ce qui concerne l'ENT Aliénor, la centrale d'achat de La Fibre64 a négocié un tarif mutualisé à l'échelle régionale en partenariat avec d'autres opérateurs publics de service numérique. Pour les écoles ayant moins de 4 classes, le tarif par classe et pour 12 mois est de 36,30 euros hors taxes. Pour les écoles ayant 4 classes ou plus, un tarif plafonné par école et pour 12 mois a été négocié à 137,50 euros hors taxes. Cela représente une économie de 40% environ par rapport aux tarifs publics pratiqués par l'éditeur de l'ENT Aliénor.

Vous pouvez d'ores et déjà formaliser vos intentions directement en ligne sur Démarches Simplifiées en remplissant le questionnaire accessible via le lien suivant : [formulaire en ligne](#).

Les équipes de La Fibre64 restent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces solutions.

Nous vous prions de croire en l'assurance de nos salutations les plus sincères.

**Nicolas PATRIARCHE**



**Président de LA FIBRE64**

**Alain SANZ**



**Président de l'ADM 64**

## Foire aux questions

Quelle est la différence entre l'ENT Aliénor proposé par le Rectorat et l'ENT Beneylu proposé par La Fibre64 ?

- **Aucune, il s'agit du même ENT, seul le nom change.**

Quelle est la durée de l'abonnement à l'ENT ?

- **Chaque classe ou école bénéficiera de l'ENT pour une année scolaire, soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. L'abonnement pourra être suspendu ou renouvelé chaque année.**

Quel est le tarif pour les écoles ayant moins de 4 classes ?

- **Le tarif par classe est de 36,30 euros hors taxes pour un an.**

Quel est le tarif pour les écoles ayant 4 classes ou plus ?

- **Le tarif est plafonné pour les communes souhaitant équiper des écoles de 4 classes ou plus ; le tarif par école est de 137,50 euros hors taxes pour un an.**

Les écoles privées sont-elles également concernées ?

- **Non, le périmètre repris par La Fibre64 pour la négociation des tarifs est celui du rectorat de Bordeaux. Celui-ci finançait l'ENT uniquement dans les écoles publiques. Seules les écoles publiques sont concernées par la démarche.**

Je suis maire d'une commune avec une école de 5 classes mais je souhaite équiper uniquement 2 classes avec l'ENT. Quel est le tarif appliqué ?

- **Puisque vous souhaitez équiper 2 classes sur les 5, le tarif appliqué est le tarif PAR CLASSE, soit 36.30 euros HT par an pour chaque classe.**

Comment savoir si l'ENT est utilisé dans les écoles de ma commune ?

- **Il vous appartient de contacter les directeurs/trices d'école pour connaître l'utilisation et l'utilité de l'ENT dans votre commune.**

Comment puis-je formaliser mes intentions pour bénéficier de l'ENT ?

- **Vous pouvez formaliser vos intentions directement en ligne sur Démarches Simplifiées en remplissant le questionnaire accessible via le lien suivant : [formulaire en ligne](#).**

L'ENT Beneylu est-il une obligation ?

- **L'ENT Beneylu n'est pas une obligation. Il existe d'autres prestataires proposant un ENT pour le 1<sup>er</sup> degré. L'Education Nationale n'impose pas d'obligation aux écoles de se doter d'un ENT.**

Ma commune peut-elle avoir accès à l'ENT Beneylu sans adhérer à la centrale d'achat de La Fibre64 ?

- **Oui c'est possible ; la commune devra elle-même faire l'acquisition de l'ENT mais elle ne pourra pas bénéficier des conditions préférentielles négociées par La Fibre64 (- 40% par rapport au prix public).**

Ma commune doit-elle prévoir de prendre une délibération pour bénéficier de l'ENT ?

- **Pour l'ENT, le prérequis est que la commune adhère à la centrale d'achat de La Fibre64 (sauf si elle est déjà adhérente). Toutes les informations (tarifs d'adhésion, modèle de délibération et convention) sont disponibles sur ce lien : [Adhésion La Centrale - La Fibre 64](#).**

Qu'apporte l'adhésion à la centrale d'achat de La Fibre64 au-delà d'un prix négocié de l'ENT Beneylu ?

- **En adhérant à la centrale d'achat les communes ont la possibilité d'accéder à 3 « magasins » inclus dans l'adhésion : celui de La Fibre64, CAPAQUI et CANUT. Cela permet à chaque commune de bénéficier de tarifs négociés sur de nombreux services et produits, numériques, informatiques mais aussi d'hygiène ou de copieurs. Retrouvez la présentation sur ce lien [Catalogue La Centrale - La Fibre 64](#) ou en contactant [centrale@lafibre64.fr](mailto:centrale@lafibre64.fr)**

Que se passera-t-il pour ma commune après un an ?

- **Un bilan sera réalisé à l'issue de l'année scolaire 2025-2026 pour connaître le taux d'utilisation de l'ENT dans les classes et écoles de chaque commune ; cela lui permettra de décider si elle souhaite poursuivre son abonnement l'année scolaire suivante.**

Qu'est-ce que le « Bouclier cyber64 » ?

- **La Fibre64 a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un plan d'actions permettant aux communes et intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques de se prémunir contre les risques cyber les plus courants. Le Bouclier cyber64 est constitué de 4 logiciels permettant de se prémunir contre les risques les plus courants (antivirus, antispam, sauvegarde en ligne et gestionnaire de mots de passe).**

Quel est le coût du dispositif des antivirus pour les écoles ?

- **La prise en charge financière par La Fibre64 ne sera possible que pour les communes ayant rempli le formulaire en ligne avant le 31 mai 2025. Toute demande postérieure à cette date sera de la responsabilité et à la charge de la commune.**

Comment puis-je formaliser mes intentions pour bénéficier de l'antivirus ?

- **Vous pouvez formaliser vos intentions directement en ligne sur Démarches Simplifiées en remplissant le questionnaire accessible via le lien suivant : [formulaire en ligne](#).**
- **Si votre commune est déjà bénéficiaire du Bouclier cyber64, un avenant à la convention que vous avez déjà signée vous sera proposé.**
- **Si votre commune n'a pas bénéficié du Bouclier cyber64, il sera nécessaire de délibérer. Dans ce cas-là, il est nécessaire de vous rapprocher de La Fibre64 par mail à : [boucliercyber@lafibre64.fr](mailto:boucliercyber@lafibre64.fr)**

Quand dois-je formaliser mes intentions ?

- **Vous devez impérativement vous manifester auprès de La Fibre64 avant le 31 mai 2025 via le formulaire en ligne ou à l'adresse [boucliercyber@lafibre64.fr](mailto:boucliercyber@lafibre64.fr) et ceci, afin de garantir la continuité de service au sein de vos écoles.**

Que faire si ma commune n'a pas d'équipe informatique ou de prestataire informatique pour installer l'ENT et les antivirus ?

- **Pour l'ENT vous n'avez rien à faire en termes d'installation si vos écoles bénéficient déjà de l'ENT Aliénor ; le seul changement est le passage au modèle payant.**
- **Pour l'installation des antivirus sur les PC des écoles, un tutoriel a été mis en place par les équipes de La Fibre64 pour qu'un agent ou un élu de la commune puisse le faire en toute autonomie.**

\*\*\*